

décesseurs, lors que nous vous défendons un ouvrage qui ils ont approuvé, & que ce soit par légèreté que nous le retirons aujourd'hui d'entre vos mains, après vous en avoir conseillé la lecture. Avec la grace de Dieu le *oui* & le *non*, pour nous servir de l'expression de S. Paul, ne se trouvera jamais dans notre conduite, & dans notre Doctrine: nous regardons celle de nos Prédecesseurs, comme la tradition de cette Eglise, que nous sommes obligés de transmettre à nos Successeurs; & vous verrez par les éclaircissemens que nous espérons, que vous n'avez rien à craindre pour l'ancienne foi, qui vous a été enseignée, & que nous sommes très unis aux Evêques qui nous ont précédé, par l'attachement inviolable aux mêmes vérités, & par la condamnation des mêmes erreurs.

A CES CAUSES, nous condamnons le livre intitulé *le Nouveau Testament en François, avec des Reflexions Morales sur chaque verset, à Paris 1699* & autrement, *Abregé de la Morale de l'Evangile des Actes des Apôtres, des Epîtres de saint Paul, des Eîtres Canoniques, & de l'Apo-calypse. ou Penées Chrétiennes sur le texte de ces livres Sacrés, &c. à Paris 1693. & 1694* Défendons à tous nos Diocésains sous les peines de droit, de le lire, & de le garder; leur ordonnons d'en apporter les exemplaires au Greffe de notre Officialité. Au surplus nous vous enjoignons de vous conformer au Mandement de Monseigneur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, du 25. Février de la présente année, dont la teneur s'ensuit. *Nora; ici est la lettre de Mr. le Cardinal de Noailles.* \*

Et

\* Voyez dans page 316.